



Maison de l'enfance « L'Île aux enfants »  
COMMUNE DE TREMENTINES

## **PROJET EDUCATIF 2025 -2026**

L'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire « l'île aux enfants » est une structure municipale qui accueille les enfants de 3 à 12 ans, scolarisés et/ou habitants à Trémentines.

Ils sont déclarés auprès de la SDJES du Maine et Loire, et financé à la fois par la Caisse d'Allocation Familiale, la MSA, la municipalité de Trémentines.

### **BUTS DE LA MUNICIPALITE**

- Rassembler et coordonner en un même lieu des services ou des activités collectives d'ordre social et éducatif existants (Multi-Accueil, Accueil Périscolaire, Accueil Extrascolaire)
- S'adapter aux besoins des Trémentinais
- Identifier la structure « l'Île aux enfants » comme une entité capable de répondre aux besoins d'accueil et de loisirs des familles ayant des enfants de 0 à 12 ans.
- Assurer le fonctionnement de la maison de l'enfance « l'Île aux enfants »
- Veiller à l'harmonisation des actions communales avec les actions du centre socio culturel intercommunal Chloro'fil et Cholet Agglomération
- Favoriser les rencontres intergénérationnelles.

### **OBJECTIFS**

#### **En ce qui concerne l'enfant :**

- **Favoriser le bien-être et l'épanouissement des enfants en** respectant les rythmes et les besoins de chaque enfant selon son propre développement
- **Permettre à chacun d'exercer son autonomie au quotidien en tenant compte de ses capacités en** facilitant l'expression, les choix et les

décisions de l'enfant en fonction de son âge et dans le respect des règles de sécurité.

- **Développer les notions de bien vivre ensemble** en permettant à l'enfant de se responsabiliser par rapport au groupe et à lui-même dans un esprit de justice et de tolérance
- Sensibiliser les enfants à leur environnement : naturel, social et économique
- **Développer les notions de bien vivre ensemble**. Par cette vie collective, que l'enfant puisse apprendre à s'affirmer mais aussi à découvrir et respecter l'opinion des autres
- **Développer les notions de bien vivre ensemble** en lui apprenant à respecter les règles de vie en collectivité. (L'enfant a des droits et des devoirs)

### **En ce qui concerne les familles :**

- Accueillir chaque famille dans le respect de ses différences sociales, culturelles, familiales, professionnelles...
- L'équipe de la maison de l'enfance « l'Île aux enfants » doit faire en sorte que chaque parent se sente accueilli chaleureusement dans ce lieu.
- Ouvrir au maximum les locaux aux parents (réunions, fêtes, portes ouvertes...)
- Être disponible afin de rencontrer les familles, échanger avec elles sur les activités proposées aux enfants et de les informer sur les réactions de leur enfant.
- Faire passer chaque nouvelle information par le biais de tracts ou de courriers.
- Veiller à l'écoute des propositions des familles utilisatrices (mise en place d'un livre blanc)

## **MOYENS**

### **Moyens humains :**

- Veiller à la cohérence de la constitution de l'équipe pédagogique pour privilégier l'harmonisation du travail entre les structures, la cohésion dans les services et le travail d'équipe.
- Les salariés sont embauchés selon les diplômes exigés par la législation. Les compétences des professionnels sont mobilisées afin d'optimiser les conditions d'accueil de l'enfant et de sa famille.
- Mise en place du projet d'établissement (règlement intérieur, projet éducatif, projets pédagogiques) qui sera établi par les professionnels et validé par le conseil municipal
- Veiller à l'accès à la formation continue du personnel.

### **Moyens financiers :**

Veiller à l'approbation par les partenaires :

- Du fonctionnement de la structure
- Des projets en cours
- Du projet d'établissement

### **Moyens matériels :**

Veiller à ce que les locaux et le matériel utilisés à la maison de l'enfance « l'Île aux enfants » soient toujours conformes (hygiène et sécurité) aux normes exigées par les services de l'état (DSDEN, PMI et commission de sécurité).

Solliciter la validation par ces services si besoin.

### **LOCAUX**

Le lieu principal du regroupement des enfants se fait à la maison de l'enfance « L'île aux enfants » située chemin du patronage à Trémentines. Afin de répondre aux besoins des habitants, nous pouvons être amené à utiliser les locaux du restaurant scolaire situé à cette même adresse si les effectifs ne nous permettent pas de les accueillir à la maison de l'enfance.